

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 392 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 392

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme-circulaire n° 135 du 4 juin 1941

Vu l'arrêté n° 384, du 3 juin 1941, relatif à la Côte française des Somalis, le décret du 23 mars 1941 relatif à la gestion et à la liquidation des biens placés sous séquestre.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis l'arrêté du 7 mai 1941 fixant le taux et la destination des frais de régie dus au Service de l'enregistrement, des domaines et des timbres prévus par la loi du 2 mars 1941 susvisée. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.